

DÉROGATION MINEURE

490, rue Notre-Dame

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 9 décembre 2025 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 490, rue Notre-Dame, à Repentigny portant le numéro de lot 2 143 538, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 20 novembre 2025.

L'objet de cette demande est de réduire le coefficient d'occupation du sol (COS) à 0,185 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,6 minimum sur l'immeuble situé au 490, rue Notre-Dame, portant le numéro de lot 2 143 538.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois de novembre 2025.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Desrochers', written in a cursive style.

Me Stéphane Desrochers, avocat